



Programme d'Intérêt Général Communauté d'Agglomération de la Région Dieppoise Conférence de Presse – 22 janvier 2016 -

La mise en place d'un Programme d'Intérêt Général (PIG) sur la Communauté d'Agglomération de la Région Dieppoise répond à l'objectif d'amélioration du parc privé du Programme Local de l'Habitat (PLH) de l'agglomération.

Ce PIG constitue par ailleurs un des leviers opérationnels pour favoriser la réhabilitation du patrimoine ancien sur la Communauté d'Agglomération.

QU'EST-CE QU'UN PIG ?

Un Programme d'Intérêt Général est une action destinée à aider les propriétaires à entretenir leur patrimoine et visant à améliorer les conditions de vie des ménages.

Pendant sa durée (3 ans), des subventions sont mises en œuvre pour réhabiliter les logements de plus de 15 ans.

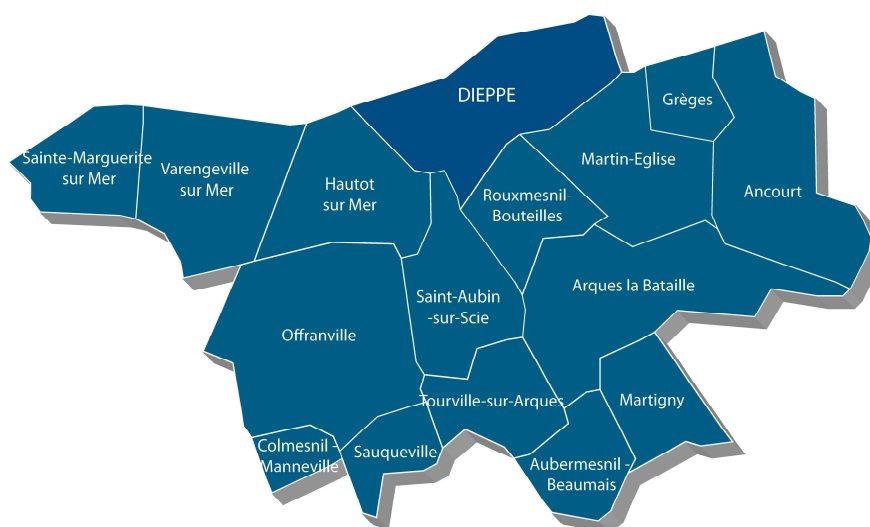
POURQUOI UN PIG SUR LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION?

Après le précédent PIG, et malgré les 256 logements ayant bénéficiés de travaux d'amélioration dans ce cadre, il reste encore aujourd'hui un potentiel de logements pour lesquels des travaux sont nécessaires.

LE PERIMETRE DU PIG

Le PIG couvre le territoire de la Communauté d'Agglomération de la Région Dieppoise :

- ANCOURT
- ARQUES LA BATAILLE
- AUBERMESNIL BEAUMAIS
- COLMESNIL MANNEVILLE
- DIEPPE (hors centre-ville ancien)
- GREGES
- HAUTOT SUR MER
- MARTIGNY
- MARTIN EGLISE
- OFFFRANVILLE
- ROUXMESNIL BOUTEILLES
- SAINT AUBIN SUR SCIE
- SAINTE MARGUERITE SUR MER
- SAUQUEVILLE
- TOURVILLE SUR ARQUES
- VARENDEVILLE SUR MER



LES OBJECTIFS QUALITATIFS DU PIG

Les objectifs du PIG sont les suivants :

- Diminution des déperditions énergétiques des logements
- Amélioration de l'habitat des propriétaires de condition modeste
- Adaptation de l'habitat au handicap ou au vieillissement de la population
- Action en faveur de la mixité sociale
- Lutte contre l'habitat indigne et dégradé

LES OBJECTIFS QUANTITATIFS :

Les objectifs quantitatifs d'amélioration de logements retenus par la commission locale d'amélioration de l'habitat sont les suivants :

40 logements occupés par leurs propriétaires dont :

- 3 logements très dégradés
- 1 logement indigne
- 6 logements adaptés à l'autonomie
- 30 logements en précarité énergétique

8 logements locatifs appartenant à des propriétaires privés :

- 2 logements très dégradés
- 1 logement indigne
- 2 logements dégradés
- 3 logements en précarité énergétique

Au total 48 logements privés réhabilités par an (40 PO et 8 PB)

LES PARTENAIRES:

Les signataires de la convention du PIG sont :

- La Communauté d'Agglomération de Dieppe Maritime
- l'Etat,
- l'Agence nationale de l'habitat (Anah)
- Le Département de Seine-Maritime

LA DUREE DU PIG:

Le PIG est mis en place pour une durée de **3 ans** à partir de janvier 2015.

OU ET AUPRES DE QUI S'INFORMER ?

L'ARIM des Pays Normands est chargée de l'animation du PIG.

➤ **Permanences d'information:**

2ème et 4ème jeudi de chaque mois de 14h à 17h
A Dieppe, Espace VENTABREN,

➤ **Siège de l'Association :**

8 boulevard du Jean Moulin à Caen
Tel : 02-31-86-70-50 ou Numéro vert : 0.800.77.22.44